

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-362/SG/CG concernant une prise en charge de frais d'évacuation, de traitement et de séjour en métropole.

n° 70-362/SG/CG

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

6 avril 1970

Numéro JO

n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro

25 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Sont pris en charge par le budget local les frais d'évacuation, de traitement et de séjour de M. Houssein Ali Farah au Centre anticancéreux, 232, boulevard Sainte-Marguerite, 13, Marseille (9e). Cette dépense est imputable au budget du service local,